Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro ISN : 9515
Centre d'intérêt: 250

Lachapelle, Jacques.

Les attentes des minorités ethniques face à l'éducation et à leur intégration dans le réseau scolaire en particulier au collégial / par Jacques Lachapelle. -- [Montréal? : Commission des droits de la personne du Québec?, 1990].
19 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. "A l'occasion d'une session de sensibilisation pour les directeurs de cégeps, directeurs administratifs, au Reine-Elizabeth à Montréal, le 25 mai 1990".

Vedette(s)-secondaire(s): Commission des droits de la personne du Québec

Descripteur(s): Intégration scolaire • Communauté culturelle • Besoins de l'étudiant • Collégial (Ordre d'enseignement)

Cette allocution traite de la question des attentes des minorités ethniques face à l'éducation et à leur intégration dans le réseau scolaire, en particulier au collégial. L'auteur tente de mesurer les conséquences d'une société québécoise pluriethnique sur le respect des droits et libertés et sur la paix sociale. Comme solution aux manifestations de tension et même de racisme observées dans la société, et par le fait même à l'école, l'auteur propose l'apprentissage des droits et libertés à l'école, la représentation des minorités au sein du personnel scolaire et l'éloge de la différence.

Type de document:

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

Les attentes des minorités ethniques face à l'éducation et à leur intégration dans le réseau scolaire en particulier au collégial

9515

par

JACQUES LACHAPELLE

Président de la Commission des droits de la personne du Québec

à l'occasion d'une session de sensibilisation pour
les directeurs de cégeps, directeurs administratifs

Au Reine Elizabeth à Montréal
le 25 mai 1990

Les attentes des minorités ethniques face à l'éducation et à leur intégration dans le réseau scolaire, en particulier au collégial.

Cette question est fondamentale pour ceux et celles qui se préoccupent de répondre adéquatement aux besoins d'une partie importante de la population et, qui plus est, sont des éducateurs et éducatrices et sont des relais de transmission entre les cultures et les valeurs des diverses composantes de la société.

Mais la question ne peut être à sens unique: elle est multidirectionnelle. Si on doit s'inquiéter des attentes des communautés culturelles, on doit en même temps interroger toute la société sur les attentes qu'elle entretient à l'égard des groupes ethniques et sur les valeurs et les principes qui l'animent.

De façon générale, ces gens venus d'ailleurs sont ici par choix, disponibles et ouverts, à la recherche d'un pays. Comme l'écrit l'un d'eux:

> "Nous sommes tous autant de personnages errants, métèques plus ou moins légitimes, aborigènes urbains de toutes les ruptures, sans certitudes existentielles: conscients des choses, des différences par leur histoire personnelle d'appartenir et de ne pas pouvoir en même temps s'appartenir, d'être et de ne pouvoir être".

Ce n'est pas sans raison, j'ose le croire, que votre interrogation est adressée à la Commission des droits de la personne, un organisme public dont le mandat est d'assurer, par toutes mesures appropriées, la promotion et le respect des principes de la Charte et qui, depuis près d'une quinzaine d'années, lutte pour l'égalité de tous contre la discrimination sous toutes ses formes, et pour l'acceptation mutuelle des Québécois de toutes origines.

Dans un premier temps, nous jetterons un regard - vue de la Commission des droits de la personne - sur cette société québécoise en pleine effervescence démographique et culturelle. Nous tenterons de mesurer ensemble les conséquences sur le respect des droits et libertés et la paix sociale étant entendu qu'il y a un lien indéniable entre ces deux éléments. Nous pourrons ensuite nous interroger sur les attentes des communautés culturelles et les réponses que peut offrir la société québécoise.

Mais qui sont-ils ces gens venus d'ailleurs?

Un bref retour en arrière sur l'immigration nous permet de constater que c'est après la seconde guerre mondiale que nous avons connu une reprise de l'immigration.

Kogila Moodley, professeur à la faculté d'éducation de l'Université de Colombie Britannique, nous décrit les divers courants d'immigration au Canada depuis lors.

> ."Par-dessus le courant habituel en provenance des Iles Britanniques, vinrent d'autres Européens, notamment de souche italienne, germanique, néerlandaise et polonaise, issues de milieux sociaux et professionnels diversifiés. Au milieu de la décennie 60, avec une économie canadienne en rapide expansion, l'avenir justifiait tous les optimismes. Le pays avait besoin d'immigrants pour satisfaire aux demandes d'une société complexe, urbanisée et industrialisée. En 1967, on remplace les exigences précédentes de parrainage des immigrants par une politique plus sélective dite de pointage. Des points sont attribués aux candidats selon les niveaux de scolarisation, la formation professionnelle, la demande locale et les aptitudes personnelles à l'adaptation. La nouvelle procédure remplacait les pratiques discriminatoires du passé (basée sur la race et l'ethnie) par un registre de critères universels d'admission. C'est ainsi qu'après 1967, pour la première fois, la mosaique ethnique canadienne commence à prendre de la couleur en s'accommodant d'une proportion significative de gens qui n'étaient pas blancs. En 1971, les immigrants d'une autre origine que française ou anglaise constituaient 25.3% de la population totale, assez pour qu'on en parle comme d'une "troisième force".

La dernière cuvée de statistiques du recensement de 1986 est révélatrice; il n'y a pas à s'y attarder longuement pour comprendre. Sur une population totale de 1,726,560 qui résidait sur le territoire de la CUM, 171,790, soit près de 10% (9.9%) de la population de la Communauté urbaine, seraient issus des minorités visibles et autochtones. 341,045, soit 19.7% seraient issus des minorités ethniques. Tout cela pour un total de 512,835 qui sont issus d'une minorité visible et autochtone ou ethnique, soit 30% (29.7%) sont issus des 13 grands groupes dits minoritaires, qu'ils soient visibles, autochtones ou ethniques.

On croit généralement que le phénomène est montréalais, qu'il ne devrait pas préoccuper le reste de la province. C'est avoir une brève et courte vue. On connait les objectifs de régionalisation du gouvernement du Québec. Il n'y a pas de raison pour que les immigrants, s'ils sont accueillis ailleurs au Québec n'aillent pas s'y installer. Il serait d'autre part malheureux que les autres régions du Québec ne puissent profiter de l'apport et de la richesse de l'immigration. Enfin, les cegeps de tout le Québec forment des jeunes qui rejoignent ensuite les milieux urbains plus cosmopolites. Ainsi, une grande partie des aspirants policiers, sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, proviennent des autres régions du Québec.

Le déplacement de la population est mondial, le phénomène est international, il ne faudrait pas croire qu'on pourra vivre seul dans l'alvéole québécoise, emmitouflés dans notre culture monolothique, à l'abri des influences extérieures alors que tout change autour de nous.

Dans le Times d'avril dernier, sous le titre "Le changement de couleur de l'Amérique", on s'interroge: "À quoi ressembleront les États-Unis quand la majorité blanche ne sera plus la majorité". Au 21ème siècle - et ce n'est pas si loin - les groupes raciaux et ethniques aux U.S.A. seront pour la première fois plus élevés que les blancs. Le "brunissement de l'Amérique" altérera tout dans la société, de la politique à l'éducation, à l'industrie, aux valeurs et à la culture.

En l'an 2056, les blancs aux U.S.A. seront probablement un groupe minoritaire".

Pour l'instant, chez nous, c'est à l'école que l'on vit cette réalité. Dans plusieurs écoles, dans nombre de classes, le 21ème siècle américain est déjà arrivé.

Pour ceux qui arrivent, le choc est immense; quitter son pays, ses parents, sa culture, sa communauté, souvent dans des circonstances difficiles, amène des déchirements pénibles à vivre.

Pour ceux qui accueillent, la simple générosité ne suffit pas: comme le signalait le Conseil supérieur de l'Éducation dans son avis sur "Les défis éducatifs de la pluralité":

> "Vivre dans une culture, c'est vivre comme une seconde nature, si on peut dire. C'est pour cela que l'accueil de la différence culturelle n'est jamais spontané, il dérange "l'allant de soi", il ébranle les certitudes, il trouble les sécurités, il relativise les absolus".

En bref, il est clair qu'on ne peut pas penser amalgamer des cultures différentes sans problèmes et sans heurts.

Si, du choc des idées jaillit la lumière, du rapprochement des différences nait malheureusement souvent l'intolérance. Ailleurs comme ici, ceux qui affichent trop impudiquement, au goût de la majorité, leur croyance et leur couleur, risquent d'être victimes de marginalisation, de discrimination, de rejet. Ailleurs comme ici, le port du Tchador mulsulman et du turban sikh crée des perturbations.

Les manifestations d'intolérance sont de plus en plus fréquentes et, quelquefois, percutantes. Deux fois en quelques mois, on a profané des cimetières juifs.

Nous avons connu il y a peu de temps des affrontements à propos de la langue dans une école du territoire de la région métropolitaine. Un groupe s'est récemment formé pour dénoncer, au nom de la pureté de la race, les politiques d'immigration. On connait, sur le territoire de la Communauté urbaine, la formation de groupes néo-nazis, d'extrême droite - qu'ils s'appellent Skinheads ou Longitude 74°. Ce sont là, me direz-vous, des groupuscules et des marginaux. Ces mêmes groupes existent aux Etats-Unis. Récemment, un journal faisait état de l'émergence d'un de ces groupes en Allemagne.

Un récent rapport du Carnegie Foundation for the Advancement of Teaching qui a enquêté sur la vie dans les campus des collèges américains, conclut que que la vision idyllique de la vie de collège cache une réalité perturbée qui est raciste, sexiste, antihomosexuelle et antisémite.

"Ne pensez pas que vous êtes à l'abri de ce qui est arrivé aux Etats-Unis. La dynamique sociale n'a pas de frontière", disait aux Québécois il n'y a pas longtemps Howard Seymour, directeur du Newman Foundation de l'Université de Harvard et ex directeur de l'information au Washington Post.

Et il ajoutait: "Les Canadiens ont toujours voulu être différents des Américains. Vous avez de la chance de pouvoir faire mieux que nous, à condition de commencer tout de suite".

Il faut demeurer vigilant. Ces actes ont souvent des échos favorables dans la population: il n'y a qu'à écouter les propos de plusieurs sur les lignes ouvertes et les tribunes libres des journaux pour constater que, soudainement, l'intolérance s'installe. Ce sont là des épiphénomènes qu'il ne faut pas minimiser.

Des manifestations de tension et même de racisme.

La Commission des droits de la personne, qui oeuvre depuis des années dans le domaine de la discrimination et la lutte contre le racisme, l'a constaté à plusieurs reprises. Dans les années 83-84, dans son enquête sur le taxi, elle a constaté l'attitude discriminatoire de certaines entreprises qui, sous de fallacieux prétextes économiques, refusaient l'embauche de chauffeurs de taxi noirs.

Dans son enquête sur les relations entre la police et les minorités visibles et ethniques, la Commission concluait qu'il existait un profond malaise dans les relations entre la police et les minorités visibles et ethniques et soulignait aux autorités l'urgence d'agir.

La Commission ajoutait cependant: "Mais cet enjeu déborde, et de loin, les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques. Il s'agit d'un problème global de toute la société québécoise qui, depuis ses plus hauts dirigeants, en passant par ses corps intermédiaires, jusqu'à chacun de ses citoyens, montre des signes inquiétants face à l'acceptation mutuelle des Québécois de toutes origines."

Heureusement, il faut rendre hommage aux autorités politiques et policières de la CUM d'avoir écouté les recommandations du Comité d'enquête. Ils ont mis en application des mesures qui devraient à court terme donner des résultats positifs. C'est là un exemple à imiter.

Une étude récente de la Commission dans le domaine du logement nous a aussi démontré que le phénomène de la discrimination raciale était présent dans le quotidien de nos concitoyens de couleur. Ainsi, nous avons constaté à la suite d'une enquête sur le terrain que, lorsqu'on est noir, on a 25% de possibilités de se faire refuser un logement. Evidemment, on finit toujours par se trouver un endroit pour se loger, mais on paie plus cher et on se loge plus mal.

Le monde du travail n'est guère plus accueillant pour les minorités visibles et ethniques. Chez les 25-44 ans, qui représentent une partie importante de la force active, le taux de chômage, quand on est Est-asiatique, est de 18%, de l'Amérique centrale et du Sud, de 18.1%. Quand on est Jamaïcain, il est de 20%. À Montréal à pareille époque en 1986, il était de 9.9% toutes races, couleurs, origines ethniques confondues.

L'école à l'image de la société

Ce sont là des manifestations concrètes de traitemnt inégal, de discrimination, de racisme, d'intolérance raciale dans notre société. Il ne faut pas s'attendre à ce que l'école soit bien différente. Les jeunes ressentent ces manifestations.

Dans une école de l'Abitibi, quatre jeunes Algonquins racontent leur expérience à la Commission:

> "On nous traite souvent de "Kawish" à propos de tout et de rien, par exemple si, dans l'escalier, t'as le malheur d'accrocher quelqu'un"
>
> "On se sent frustré de n'être jamais proposé sur le conseil de classe ou le conseil d'école; pourtant, on aimerait bien siéger"
>
> "Quand on pose des questions, quand on demande des explications supplémentaires en classe, on se fait dévisager par les autres élèves, on se fait traiter de niaiseux, alors on ne pose plus de questions"

Ce qui inquiète davantage, c'est l'attitude des professeurs:

> "Souvent, les profs nous comprennent pas et manquent de patience face à nos questions. Des fois, on ne suit pas, on semble ailleurs d'esprit, mais c'est parce qu'on comprend pas et les profs pensent que c'est parce qu'on s'en fout"

"Les profs n'interviennent pas en classe avec les étudiants qui ne veulent pas se mettre en équipes avec nous. Ils laissent faire"

"Des fois, avoue une étudiante, je pense à lâcher parce que je ne serai pas capable de réussir. Les profs pensent que t'es pas bonne, alors tu viens à penser toi-même que t'es pas bonne.

Les résultats suivent par voie de conséquence. Le taux de scolarité est peu élevé par rapport à l'ensemble canadien. Dans la publication de 1980 du ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien intitulée "Les Indiens: situation actuelle", on constate sous le thème Éducation: seulement 20 pour cent des enfants indiens fréquentent l'école jusqu'à la fin du niveau secondaire, à comparer à la moyenne nationale de 75%.

Le taux de chômage suit en conséquence. En 1986,au Québec. il était de plus de 20%.

Un groupe de jeunes de toutes origines réunis par la Commission des droits de la personne dans le cadre de l'Année internationale de la Jeunesse, nous disaient:

"Nous les jeunes, sommes tributaires des préjugés que les adultes nous ont transmis, et c'est ainsi que les attitudes racistes se perpétuent, de génération en génération. Nous voulons que cela change: que les programmes scolaires reflètent particulièrement la réalité cosmopolite du Québec. Pour cela, les professeurs doivent recevoir une formation adéquate leur permettant de transmettre aux jeunes un message d'égalité entre tous les êtres humains".

Mais qu'attendent-ils donc ces jeunes du système d'éducation? Dans les propos que je vous ai livré de leur part, il y a une partie de la réponse: je puis la résumer ainsi:

Un système où règne l'égalité sans discrimination ni racisme, qui non seulement respecte les différences mais aussi en fait une valeur intrinsèque du projet éducatif.

La Commission des droits de la personne, dans ses recommandations aux instances gouvernementales, s'est toujours appuyée sur ces principes de la Charte et qui sont décrits dans le **Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** auquel se sont engagés le Québec et le Canada. L'article 13.1 de ce pacte se lit comme suit:

> "Les Etats parties au présent pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et les groupes sociaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la Paix".

La concrétisation d'un tel engagement passe par de nombreuses composantes. Une de ces composantes, nous dit Michel Pagé (psychologue, professeur à l'Université de Montréal), dans ses propos sur "l'Education interculturelle au Québec", est assurément les valeurs fondamentales qui sont partagées par la très grande majorité des membres d'une société, quelque soit leur origine ethnique. Ces valeurs se retrouvent inscrites dans les lois et les grands principes de vie en société".

Je suis conscient que d'autres composantes sont tout aussi appropriées et même nécessaires pour favoriser l'ouverture aux autres. Mais vous le comprendrez, c'est sur la promotion et le respect des principes de la Charte que je m'arrêterai pour vous proposer une éducation au collégial qui repose sur quatre thèmes:

- L'éducation aux droits
- La lutte à la discrimination et au racisme
- L'accès à l'égalité
- L'éloge de la différence

L'éducation aux droits

Dans son avis sur les défis éducatifs de la pluralité, le Conseil supérieur de l'éducation "invite tous les personnels des établissements à s'approprier, grâce à des démarches individuelles et collectives, le contenu et la signification dynamique des chartes des droits de la personne".

> "Elles sont, d'une certaine manière, un aide-mémoire moral. Elles proposent, et ce rappel est une inspiration - la valeur et la dignité de tout être humain. Elles proposent de la sorte une orientation éthique pour la vie sociale; elles indiquent une direction à suivre dans la voie du progrès humain; elles octroient une reconnaissance juridique à une conception philosophique de la personne. Plus que de simples idéaux culturels à promouvoir, les chartes font maintenant partie de projets de société dont elles constituent les assises juridiques".

L'apprentissage des droits et libertés, la connaissance des chartes, doit commencer bien avant le Cegep, dès la maternelle, suggère le Conseil supérieur de l'éducation. Mais c'est au collégial que doivent se vivre pleinement les principes de la Charte.

Le collège doit non seulement enseigner mais aussi vivre pleinement les droits et les libertés fondamentaux qui sont à la base de la société: liberté de religion, liberté d'association, liberté d'expression, liberté de conscience, liberté de réunion pacifique...

Le système dans son entier et dans toutes ses composantes doit assurer le respect des principes de la Charte

La Commission des droits de la personne a rappelé récemment que les politiques les plus valables, les plus essentielles à la survie de la société québécoise, doivent se faire dans le plus grand respect de ces libertés fondamentales.

Ainsi, la Commission des droits de la personne indiquait, il y a quelques semaines, tout en manifestant son appui à la politique proposée par la CECM pour l'enseignement et la revalorisation de la langue française à l'école, que les mesures coercitives proposées allaient à l'encontre de la liberté d'expression reconnue par la Charte des droits et libertés.

Par ailleurs, à maintes reprises, la Commission a fait part que "le respect des libertés de conscience et de religion de chacun ne peut s'accorder avec l'existence d'écoles publiques et communes où les croyances et les valeurs d'une religion sont intégrées à l'ensemble du projet éducatif de cette école". Selon la Commission, "en permettant l'existence d'écoles publiques confessionnelles, le gouvernement ne retient pas la solution que lui impose la Charte des droits et libertés soit la pleine jouissance des libertés de conscience et de religion et le plein exercice du droit à ne pas subir une discrimination fondée sur la religion".

Des moyens de lutte à la discrimination et le racisme

Le collège, comme la société, n'est pas exempt de discrimination et n'est pas à l'abri de manifestations de racisme. Tous les ingrédients y sont présents; la prévention est encore le meilleur outil, mieux, souvent, que l'action après le fait.

Ainsi, chaque collège ne devrait-il pas, à l'instar du gouvernement du Québec, de la ville de Montréal et de nombreuses autres institutions publiques, adopter une déclaration de principe sur les relations interethniques et interraciales qui affirmerait fermement sa volonté "de promouvoir le respect mutuel entre tous les groupes de la société et la représentation des différents groupes ethniques, raciaux et culturels au collège" et à contrer toute manifestation de discrimination raciale ou de racisme.

Dans son bilan critique sur l'éducation interculturelle au Québec, Michel Pagé écrivait:

> "La lutte à la discrimination raciale et ethnique dans les écoles ne fait pas encore l'objet d'interventions planifiées et supportées par une politique clairement énoncée. Seuls peuvent être cités des exemples louables posés sur une base locale".
>
> "Les personnels des écoles et notamment les enseignants, malgré l'ouverture dont ils font montre en regard de la clientèle multi-ethnique, se trouvent le plus souvent incapables d'agir efficacement à cause de la complexité de l'adaptation qui leur est demandée. La formation d'enseignants préparés pour ces situations nouvelles, et le soutien aux enseignants déjà en place, sont insuffisants".

Outre la formation des enseignants et du personnel, il est nécessaire également, de créer des mécanismes d'intervention efficace qui permettraient, en cas de discrimination ou de manifestations de racisme, d'intervenir rapidement. Je n'ai guère de proposition concrète à offrir, je pose plutôt une question. Pourquoi, à l'intérieur d'un collège, ne pas creer une structure légère qui, un peu comme une Commission des droits de la personne, pourrait entendre et traiter des plaintes de discrimination ou de harcèlement et faire la promotion des principes de la Charte: la paix sociale, la dignité et l'égalité de la personne humaine?

La représentation des minorités au sein du personnel

Mais il n'est pas suffisant de former les maîtres, de réprimer les abus pour réaliser l'intégration des communautés culturelles. Elles doivent aussi sentir qu'elles ont leur place dans la classe comme en avant de la classe.

Les programmes d'accès à l'égalité qui sont inscrits dans la Charte comme moyen pour corriger la situation de groupes victimes de discrimination, sont donc un excellent moyen pour assurer une représentation adéquate.

La Commission des droits de la personne, qui agit à titre conseil auprès des entreprises et des organismes gouvernementaux, a été appelée comme consultant en matière de programmes d'accès à l'égalité par onze cegeps au Québec au cours des dernières années. Ces programmes n'étaient cependant prévus que pour les femmes. Il est révélateur de voir qu'il y a peu ou pas de données sur la présence des minorités culturelles dans les collèges.

S'il est impérieux de prendre les moyens pour permettre aux minorités visibles et ethniques d'accéder à des postes dans le personnel des collèges, pour corriger les effets de la discrimination, la représentation des membres des communautés culturelles est tout aussi essentielle pour donner à ces jeunes une image valorisante d'eux-mêmes, des symboles et des exemples à imiter.

L'éloge de la différence

La Charte des droits et libertés pose comme postulat de base le principe de l'égalité de tous, qui se retrouve au premier considérant de la Charte:

> "Tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques destinés à assurer sa protection et son épanouissement".

Ce principe demande plus que le strict respect des droits de chacun. Il exige plus que la tolérance à l'endroit des autres. Il déborde sur la promotion de la différence et, pour utiliser les mots de Saint-Exupéry sur l'éloge et le respect de la différence:

> "Si je diffère de toi, loin de me léser, je t'augmente".

Albert Jacquart de continuer:

> "Cette évidence, tous nos réflexes la nient. Notre besoin superficiel de confort intellectuel nous pousse à tout ramener à des types et à juger selon la conformité aux types; mais la richesse <u>est dans la différence</u>".

"L'autre", individu ou société, nous est précieux dans la mesure où il est dissemblable".

J'ai constaté, pour avoir examiné quelques publications, pour avoir été invité à participer à des activités interculturelles dans les cegeps, comment beaucoup de collèges ont un souci de cette promotion. Mais il m'est aussi apparu que ces projets sont souvent vécus au niveau des enseignants et qu'en peu d'endroits le leadership avait été assumé par les autorités.

Les autorités scolaires du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Technologie, tout autant que chacune des directions des collèges du Québec, doivent affirmer, dans des prises de positions claires et dans des énoncés de politique, les objectifs de leurs institutions pour réaliser l'intégration harmonieuse des membres des communautés culturelles.

Cette volonté, à mon sens, doit se refléter dans l'organisation et dans la structure. J'ai suggéré plus tôt la création de mécanismes visant à assurer le respect du principe de non discrimination et, au besoin, de lutte contre le racisme. Il doit s'inscrire dans une politique beaucoup plus large qui aurait pour objectif de mieux permettre aux diverses cultures de s'exprimer, aux enseignants d'obtenir une formation adéquate, aux membres des minorités d'accéder au personnel de l'institution, le tout dans un but ultime de permettre à chacun de s'intégrer au milieu collégial et à la société et de s'épanouir. Une telle politique, pour remplir ces objectifs, ne doit pas demeurer au niveau des principes, mais se concrétiser dans une structure et une organisation.

Je ne sais pas comment tout cela doit se vivre et se concrétiser: quel mot à la mode il faudra choisir, quel concept pédagogique il vaut mieux privilégier; multiculturalisme, pluralité, interculturel, intra-culturel, pluralisme, altérité..

Je sais cependant qu'il faut le faire maintenant. Ce n'est pas seulement le voeu des minorités culturelles, mais de toute la société québécoise qui recherche la paix sociale dans le respect de la dignité de chaque personne. Il ne faut pas attendre en l'an 2056, il serait trop tard.